

ÉCONOMIE CIRCULAIRE



ACCORD VOLONTAIRE
en faveur de l'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
en région Auvergne-Rhône-Alpes pour
la filière plasturgie et composites

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AU SERVICE DE LA FILIÈRE COSMÉTIQUE



14 SEPTEMBRE 2021
1 BOULEVARD EDMOND MICHELET
69008 LYON



ACCORD VOLONTAIRE
en faveur de l'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
en région Auvergne-Rhône-Alpes pour
la filière plasturgie et composites

Polyvia Auvergne-Rhône-Alpes, la Région, l'ADEME, IPC et Polymeris se sont engagés dans un accord volontaire en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC). Organisée dans le cadre de ce PRAEC, cette 1ère journée technique est associée au 1 an de la signature de la Convention.

Elle sera orientée à destination de la filière Cosmétique dont les enjeux en matière d'Economie Circulaire sont très importants.

OBJECTIF DE LA JOURNÉE :

- ➡ Comprendre les enjeux de l'Economie Circulaire et de l'éco-conception en plasturgie.
- ➡ Découvrir des témoignages d'acteurs déjà engagés dans ces démarches.

PROGRAMME PRÉVISIONNEL :

- Conférence d'ouverture par Auvergne-Rhône-Alpes
- Bilan des actions menées lors de la 1ère année (Polyvia)
- Contexte et enjeux réglementaire (loi AGECE) (IPC)
- Importance de la prise en compte de l'éco-conception (Pole Eco-Conception)
- Présentation des outils ACV et des labels existants
- Témoignage du groupe d'actions Cosmetopack
- Présentation du projet régional innovant Cosmebooste
- Témoignages d'entreprises fournisseurs d'emballage cosmétique
- Témoignages d'entreprises de la filière cosmétique ayant initiées des démarches d'écoconception

TARIF :

50€ HT

INSCRIPTIONS

VOTRE CONTACT :

Sylvie CHARREL
sylvie.charrel@polymeris.fr
+33 (0)6 30 50 20 15